



Commission Permanente d'Organisation du Concours d'Admission (CPOCA) (septembre 2026)

Réf.: CPOCA-CHCL-UEH /24/08/2026/004

Limonade, le 24 août 2026

Avis aux lauréats du bac

Conformément au protocole de collaboration entre le MENFP et l'UEH qui donne l'accès direct à l'UEH des lauréats du bac, sans passer par le concours d'entrée, la Commission Permanente d'Organisation du Concours d'Admission (CPOCA) invite les concernés intéressés à déposer à son bureau, au plus tard, le vendredi 18 septembre 2026, un dossier comprenant :

- une (1) lettre de motivation qui mentionne le programme envisagé au campus (ce choix de programme doit être corrélé à la série de réussite au bac);
- une (1) preuve de la direction départementale qui atteste son rang de réussite au bac;
- une (1) copie Recto Verso d'une pièce d'identité (NINU, Passeport, Permis de Conduire) ;
- une (1) attestation de réussite au Bac II (ou équivalence du MENFP);
- deux (2) photos d'identité récentes (format Passeport);
- une (1) preuve de paiement de 800 gourdes payées à la Sogebank sur le compte de l'UEH;
- deux (2) copies de l'accusé d'inscription (émis par l'UEH).

Pour la Commission


Amos SIMON
Coordonnateur adjoint de la CPOCA